

## Corrigendum

### Examen de spécialiste pour l'obtention du titre FMH en cardiologie

Conformément au programme de formation postgraduée et à la décision du Comité central de la FMH du 3 février 1999, la réussite de l'examen de spécialiste est une condition requise pour les candidats au titre FMH en cardiologie qui termineront leur formation postgraduée après le 31 décembre 2000. Pour de plus amples renseignements concernant les dispositions transitoires et les dérogations, veuillez vous référer à la publication du Bulletin des médecins suisses no 5, du 2 février 2000.

**Lieu:** Centre de Division de Cardiologie, HUG, Genève

**Date:** Jeudi 7 décembre 2000, à 8 h

**Taxe d'examen:** La SSC prélève une participation aux frais de Fr. 500.-.

**Inscriptions (avec soumission du curriculum vitae):** Prof. Alberto Righetti, Centre et Division de Cardiologie, Hôpital Cantonal, 1211 Genève 14, tél. 022 372 72 02, fax 022 372 72 29

**Délai d'inscription:** 30 septembre 2000